

**ANNEXE II à l'arrêté royal du 10 avril 2000
portant des dispositions relatives à la guidance vétérinaire.**

II. A. Rapport de visite dans le cadre d'une convention de guidance pour les bovins

Troupeau n° :

Date :/...../.....

Etat sanitaire des animaux présents dans l'exploitation

		<u>Oui</u>	<u>Analyses</u>	<u>Diagnostic</u>
Veaux :	- Troubles digestifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles nerveux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovins (- 2 ans) :	- Troubles digestifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles nerveux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovins adultes :	- Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles de la lactation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles de la reproduction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Avortements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles nerveux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion de la réserve de médicaments (Article 5 § 3 du présent arrêté)

- Médicaments à caractère préventif utilisés dans le cadre du planning normal de l'exploitation
Utilisation correcte sur base des données du registre : OUI NON
- Médicaments utilisés occasionnellement dans le cadre de l'exécution de l'article 5, 2° de la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire du 28 août 1991.
Utilisation correcte sur base des données du registre : OUI NON
- Médicaments pour des problèmes ayant fait l'objet d'un diagnostic initial.
Utilisation correcte sur base des données du registre : OUI NON

Commentaires du médecin vétérinaire :

.....
.....

Commentaires du responsable :

.....
.....

Signature du responsable

Signature et cachet du médecin vétérinaire